

Les différents types de formations :

Les AESH bénéficient d'actions de formation sur le temps de service annuel, mises en œuvre par les services académiques, en dehors du temps d'accompagnement de l'élève.

Ces formations comprennent :

- **Une formation d'adaptation à l'emploi** de 60 heures, comprise dans leur temps de travail dont l'objectif est de garantir une formation leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.
- Les AESH qui prennent leurs fonctions en cours d'année seront accompagnée par le référent AESH du PIAL dont ils dépendent.
- Des actions de **formation continue** tendant au développement professionnel des agents.
 - o Modules de formation académiques ou départementaux liés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap
 - o Plateforme numérique nationale **Cap École inclusive** propose notamment de nombreuses ressources destinées à la compréhension des phénomènes de handicap.
 - o Plateforme nationale « Magistère » donne accès à des formations en ligne sur différents thèmes : <https://magistere.education.fr/ac-grenoble/>
 - o Les modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (**MIN-ASH**) qui sont organisés tous les ans au niveau national et académique.
- Possibilité de s'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (**VAE**) et d'accéder à des modules d'accompagnement à la VAE.
- Bénéficier des dispositions relatives au **compte personnel de formation** prévues par le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Comment s'inscrire en formation ?

Comme pour tous les personnels de l'académie de Grenoble, l'inscription à une formation (hors adaptation à l'emploi) est :

- soit de l'initiative du supérieur hiérarchique,
- soit de l'agent.

L'inscription individuelle n'est possible qu'après accord du supérieur fonctionnel (co-pilotes du PIAL). Elle est réalisée sur l'outil **GAIA** (Accès via ARENA Extranet sur le PIA).